

L'EFSA revoit à la baisse la dose journalière admissible de bisphénol A

A l'heure où le National Toxicology Program américain prévoit de diffuser une étude émettant des réserves quant à l'inocuité du bisphénol A sur la santé, les autorités sanitaires européennes revoient leurs recommandations.

L'Efsa vient, en effet, d'abaisser la **dose journalière admissible (DJA) de bisphénol A de 50 microgrammes/ kg de poids corporel à 5 µg / kg**. Soit une division par dix

En septembre 2010, l'Efsa avait pourtant estimé qu'aucun élément scientifique ne rendait nécessaire d'abaisser la DJA pour le bisphénol A. Pas même les études de l'Anses qui ont pourtant conduit la France, pour l'instant seule en Europe, à interdire le bisphénol A dans tous les emballages alimentaires à compter du 1er janvier 2015.

L'EFSA devrait remettre un avis d'ici la fin de l'année 2014 sur les risques éventuels pour la santé du bisphénol A en fonction du niveau d'exposition des consommateurs. De quoi, ensuite, aider la Commission européenne à se prononcer sur ce dossier.

Source : <http://www.processalimentaire.com/Flash/L-EFSA-abaisse-la-dose-journaliere-admissible-de-bisphenol-A-23828> (21/01/2014)